

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

5 juillet 2024

et qu'elle a été faite le

5 juillet 2024

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_07_153

Objet :

Avenant n°3 relatif au contrat de
concession de service public - «
Assainissement collectif »

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 11 juillet 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Ougney après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Jérôme FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M.
Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M.
Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme
FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-**
le-Château : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis
CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, **Ougney** : M. Cédric IVANES
Our : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine
MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël
TEMPESTA **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Saligny : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M.
Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER **Gendrey** : M.
Gilbert TSCHAIEN **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M.
Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle
BOUCARD **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Serre les**
Moulières : M. Claude TIRON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT
Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Gérard ROBERT
(Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), Mme Lucette
NAEGELLEN (Orchamps)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Séverine
MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M.
Olivier DEMANDRE (Orchamps)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08
et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

AVENANT N°3 RELATIF AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC << ASSAINISSEMENT COLLECTIF >>

La Communauté de Communes Jura Nord a signé un contrat de concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée avec la société SOGEDO à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 7 ans.

Par délibération n° DCC2022_09_131 du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité un avenant n°1 portant sur la mise en conformité du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée avec les nouvelles dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

Par délibération n° DCC2022_11_180 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité un avenant n°2 portant sur la mise en conformité du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée avec les nouvelles dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

Suite à des modifications en cours d'exécution du contrat, il convient de mettre en place un avenant n°3 au contrat de concession dont les modifications sont les suivantes :

1. Intégration de nouveaux ouvrages ;
2. Suppression des anciens ouvrages ;
3. Redevances voies navigables de France ;
4. Changement de date d'envoi du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) ;
5. Modalités d'indexation du tarif de base de la part du Concessionnaire ;

Le projet d'avenant n°3 est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur cet avenant ;**
- **Approuve les termes dudit avenant ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 3¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Jura Nord
Monsieur le Président
1 rue du Tissage
39700 DAMPIERRE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société de Gérance et de Distribution d'eau (SOGEDO)
Monsieur le Président
4 Place des Jacobins
69291 Lyon Cedex 02

C - Objet du marché public

Objet du marché public :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée.

Date de la notification du marché public : 18 janvier 2022

Durée d'exécution du marché public : 84 mois, soit 7 ans.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1/ Intégration de nouveaux ouvrages

La CCJN a mené des travaux de réhabilitation et de création sur plusieurs systèmes d'assainissement qui aboutissent à la réception des ouvrages suivants qui viennent modifier le périmètre de la concession et l'annexe 5 portant sur l'inventaire des ouvrages concédés (selon article 1.8, 2.2 et 2.5 du contrat) :

- Système d'assainissement d'Orchamps (mis en service en novembre 2023) :
 - o Un poste de relevage avec dégrilleur automatique
 - o Un réseau de refoulement de 1,3 kml
 - o Une STEP de type FPR Rhyzosph'air de 1 600 EqH
 - o 2 bilans 24h par an
- Système d'assainissement de Vitreux (mis en service en décembre 2023) :
 - o Un réseau séparatif de 1,5 kml
 - o Un poste de relevage avec dégrilleur automatique
 - o Un réseau de refoulement de 254 ml
 - o Une STEP de type FPR de 350 EqH
 - o Un bilan 24h tous les 2 ans
- Système d'assainissement de Louvatange (mis en service en février 2024) :
 - o Un poste de relevage équipé d'un dégrilleur automatique
 - o Une station d'épuration de type FPR de 130 EqH
 - o Un bilan 24h tous les 2 ans (hors réglementation)

L'exploitation ainsi que l'autosurveillance de ces ouvrages sont ainsi à la charge de SOGEDO. Le Plan Prévisionnel de Renouvellement ainsi que le Compte d'Exploitation Prévisionnel ont ainsi été mis à jour en conséquence.

2/ Suppression d'ouvrages

Suite à ces travaux, les ouvrages suivants sont sortis du périmètre d'exploitation :

- STEP d'Orchamps de type boues activées de 2 000 EqH de 1977
- Réseau unitaire de 1,9 kml et décanteur/digesteur de 250 EqH de 1969 de Vitreux
- Décanteur/digesteur de 50 EqH de 1988 de Louvatange

3/ Redevances voies navigables de France

Les redevances VNF sont évaluées à 2 700 € HT/an et intégrées au Compte d'Exploitation Prévisionnel.

4/ Rapport Annuel du Délégué (RAD)

L'article 11.2 « Rapport annuel du concessionnaire » est modifié comme suit :

Pour permettre la vérification et le contrôle de l'exécution du présent contrat, le Concessionnaire envoie avant le 1^{er} juin suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel conforme aux dispositions de l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et par l'article 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 et à celles prévus dans le présent chapitre.

Les autres dispositions de l'article restent inchangées.



5/ Modalités d'indexation du tarif de base de la part du Concessionnaire

5.1 -- Indice « EBT » de la formule d'indexation

Le 29 février 2024, conformément aux directives européennes, les indices de prix à la production (IPP) entrent en vigueur avec une nouvelle référence désormais basée sur l'année en 2021 au lieu de 2015. En conséquence, les références utilisées jusqu'à présent pour l'indexation des contrats sont obsolètes dès le 29 février 2024, avec l'introduction de nouveaux indices de remplacement en base 100 en 2021. Pour l'indice EBT identifiant 010534763, l'Insee a fourni l'indice de remplacement identifiant 010764285. Pour faciliter la transition, l'Insee calcule également des coefficients de raccordement pour chaque indice, permettant ainsi de continuer à indexer les contrats en cours de manière appropriée. Pour l'indice 010764285, le coefficient de raccordement appliqué sur les nouvelles valeurs publiées à compter du 29/02/2024 est égal à 1.2685.

5.2 -- Le contrat prévoit le calcul d'indexation du tarif 1 mois avant le 1er semestre de consommation. Pour la plus grande partie du périmètre, la période de consommation est fixée du 1er mai N au 30 avril N+1.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public. (Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Bilan financier de l'avenant

	Impact financier annuel
Exploitation des nouveaux ouvrages	+12 054,62 € HT
Renouvellement des équipements	+1 906,00 € HT
Redevances VNF	+2 700,00 € HT
Total	+16 660,62 € HT

Impact sur le prix de l'assainissement

	Nouveau tarif
Part fixe	54 € HT/an
Part variable	0,687 € HT/m³



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Philippe MERLIN, Président		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.